MODE ENGAGÉE

MODE ENGAGÉE

Parce que la qualité d'un vêtement ne se résume pas à sa coupe et à sa matière, nous nous efforçons de proposer depuis 2003 des vêtements plus respectueux de l'environnement et des Hommes.



MONOPRIX FILE UN BON COTON



Nous sommes la première enseigne de la distribution généraliste à concevoir en 2003 une gamme permanente de vêtements en coton biologique pour l'ensemble de nos marques propres.

Tous nos vêtements en coton biologique sont certifiés GOTS (Global Organic Textile Standard) (délivré par Ecocert), ou OCS (Organic Content Standard) (matière ou produit fini). Nous avons fait le choix de nous faire certifier en tant que marque GOTS en 2024. Nous sommes les premiers distributeurs généralistes à le faire sur une gamme de produits aussi vaste. Notre certificat a été délivré par Ecocert, qui nous audite annuellement.

Les labels GOTS et OCS garantissent que le coton est cultivé selon les principes de l'agriculture

biologique, excluant notamment l’usage d’OGM et limitant fortement le recours aux pesticides de synthèse.

En 2026, 55% de nos produits en coton sont en coton issu de l’agriculture biologique, dont 95% GOTS.

100% de notre linge de maison et plus de 70% des vêtements bébé sont fabriqués à partir de coton biologique.

DES FILIÈRES TEXTILE AU POIL





Chez Monoprix, la mode fait pleinement partie de notre identité et de notre positionnement dans la grande distribution.

Bien que la grande majorité de nos produits soient conçus à partir de fibres végétales, environ 10 % de nos produits à marque Monoprix contiennent des fibres d'origine animale. C'est pourquoi nous accordons une attention particulière au bien-être animal tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

En 2017, nous sommes devenus signataires de la charte « Fur Free Retailers ». Cet engagement a marqué l'arrêt de la commercialisation de fourrure et d'angora dans nos collections.

Nous proposons également certains produits contenant du mohair, du duvet ou des plumes de canard. Ces produits sont fabriqués par des fournisseurs certifiés RMS (Responsible Mohair Standard) pour le mohair et RDS (Responsible Down Standard) pour le duvet et les plumes. À la suite des recommandations formulées par plusieurs ONG, nous avons renforcé nos exigences et n'autoriserons plus que le duvet et les plumes recyclés à partir des collections 2027.

Par ailleurs, nous travaillons avec des fournisseurs certifiés RWS (Responsible Wool Standard) et GRS (Global Recycled Standard) pour nos produits en laine. En 2024, 14 % de notre collection laine était déjà certifiée selon des standards intégrant des critères stricts de bien-être animal.

Notre objectif est de doubler cette part d'ici 2027 pour atteindre 30 % de notre collection laine certifiée. Les labels GOTS, RWS et GRS garantissent notamment l'absence de pratiques de maltraitance animale, comme le mulesing, une pratique encore fréquemment observée dans certains élevages de moutons mérinos réputés pour la qualité de leur laine.

En 2026, nous nous engageons aux côtés de QUATRE PATTES afin de contribuer à mettre fin au mulesing et de faire évoluer les pratiques du secteur vers un plus grand respect du bien-être animal.

À horizon 2030, nous nous engageons à ce que l'ensemble de nos approvisionnements en laine respecte des normes robustes en matière de bien-être animal.

→

DES MATIÈRES CHOISIES AVEC SOIN



Pour l’ensemble des matières qui composent notre offre, nous avons engagé une réflexion afin d’identifier des alternatives à moindre impact environnemental et/ou social.

A titre d’exemples, en 2026, 95% du cuir des accessoires, sacs ou vêtements commercialisés par Monoprix est sourcé auprès de tanneries auditées selon le référentiel LWG (Leather Working Group), visant à évaluer et améliorer les pratiques environnementales, notamment dans le cadre du tannage.

Les matières recyclées, certifiées GRS (Global Recycled Standard) ou RCS (Recycled Claim Standard), permettent de valoriser des déchets plastiques en limitant le recours aux ressources fossiles.

Notre lin provient pratiquement intégralement de filières certifiées Masters of Flax Fibre™, assurant une culture européenne sans irrigation (sauf circonstances exceptionnelles) et avec un recours limité aux intrants.

S'agissant du bois, le papier et le carton présents dans nos produits, nous favorisons des matières issues de forêts bien gérées, attestées par les labels FSC® ou PEFC™.

Pour notre gamme de bougies, nous avons de plus en plus recours à des cires d'origine végétale plutôt que la paraffine, dérivée du pétrole.

ON NE PLAISANTE PAS AVEC LA QUALITÉ

Les chartes qualité de Monoprix veillent au strict suivi des exigences légales fixées par les réglementations européennes et françaises, notamment le règlement REACH. Elles définissent également toutes les exigences de performance propres aux produits Monoprix.

Celle du secteur textile est actualisée chaque année afin d'intégrer toutes les mises à jour réglementaires ainsi que les performances physiques attendues des produits.

Sur l'aspect chimique, les chartes qualité demande par exemple l'absence d'une liste de 19 différents phtalates depuis 2013, substances dangereuses pour la santé. Elle proscrit également l'usage de certains produits de traitement employés lors des étapes de teinture et de finition, notamment ceux contenant des NPE/NPEO, en raison de leur impact environnemental.

Concernant la performance, les chartes définissent par typologie de produit des critères et niveaux d'exigence élevés afin de garantir aux consommateurs des produits solides et de qualité.

Ces cahiers des charges sont systématiquement communiqués à l'ensemble de nos fournisseurset agents, qui sont tenus de faire réaliser des tests par des laboratoires spécialisés, puis de transmettre les rapports correspondants à nos équipes qualité. Parallélement, le Service Qualité de Monoprix effectue des auto-contrôles rigoureux en prélevant aléatoirement des produits directement en entrepôt ou en magasin et en faisant réaliser des analyses complémentaires en laboratoires spécialisés, afin de vérifier le strict respect de nos exigences.

Depuis 2023, Monoprix réaffirme son engagement en faveur de la durabilité en intégrant les

critères de l'éco-organisme Refashion dans son cahier des charges. Désormais, nos produits textiles et chaussures sont soumis à des tests supplémentaires avec des exigences standardisées à l'échelle nationale selon la typologie de produit.

SOUS L'ÉTIQUETTE



77% des collections textiles et linge de maison sont labellisées **Oekotex Standard 100 ou Oekotex Made in Green.**

Depuis 2024, nous développons notre offre labellisée OEKO-TEX® Made in Green, afin d'aller au-delà de la certification OEKO-TEX® Standard 100, déjà largement déployée sur nos collections. Ce label garantit non seulement que les produits ont été testés pour l'absence de substances nocives, mais aussi qu'ils ont été fabriqués dans des usines auditées, engagées dans des pratiques de production socialement responsables et à impact environnemental réduit.

CREATIVE HANDICRAFTS

Monoprix travaille depuis 2006 avec l'entreprise sociale indienne Creative Handicrafts, labellisée World Fair Trade Organization (WFTO). Cette usine basée à Bombay, qui confectionne notamment régulièrement les collections textiles en partenariat avec des créateurs, emploie et forme des femmes issues des bidonvilles dans la fabrication de produits d'habillement et linge de maison. Ces emplois leur permettent d'acquérir une indépendance financière et ainsi sortir de la précarité.

PAS DE MAUVAISE SURPRISE



Nous menons depuis plus de 20 ans un programme d'éthique sociale visant à s'assurer du respect des droits humains et de la sécurité au travail dans les usines de nos fournisseurs.

Au sein de la direction RSE, le Responsable éthique sociale est chargé de piloter la démarche, en particulier la mise en œuvre et le suivi des audits, indépendamment des directions des achats du groupe.

Les campagnes d'audits ciblent en priorité les usines situées dans les pays susceptibles de présenter des risques de non-respect des Droits de l'Homme et des normes du travail et les catégories de produits les plus à risque, avec, des audits récurrents en Chine, en Inde et au

Bangladesh, par exemple.

Les audits sociaux sont conduits par des auditeurs externes spécialisés, selon une grille mise au point par l'Initiative for Compliance and Sustainability (ICS), qui regroupe plus de 70 enseignes. Les échanges permanents avec les autres membres de l'initiative nous permettent d'optimiser notre politique de prévention des risques éthiques. Ainsi lorsqu'une usine est commune à plusieurs membres, les résultats de l'audit diligenté par un des membres sont partagés avec les autres.

Une analyse des résultats des audits ICS est publiée dans le rapport d'activité de l'ICS.

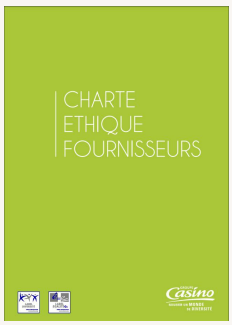
En 2025, 134 audits sociaux ont été réalisés par MONOPRIX et 80 audits sociaux ont été partagés par les autres membres de la plateforme ICS.

NOS FOURNISSEURS NE COMPTENT PAS POUR DU BEURRE

Tous nos fournisseurs font l'objet d'une évaluation des risques et signent la « Charte Ethique Fournisseurs ». Retrouvez-la ci-dessous.

L'adhésion d'un fournisseur à cette charte signifie qu'il reconnaît la prééminence des principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et qu'il s'engage à respecter la réglementation sociale nationale et locale, ainsi que les critères d'exigence énoncés dans la charte.

Une telle adhésion implique également que tout fournisseur accepte que des contrôles puissent être pratiqués pour s'assurer de la conformité de ses engagements.



PDF - 327.98 Ko

CHARTE ETHIQUE FOURNISSEURS

EN AVANT, MARCHE !

En fin d'audit, un plan d'actions correctif avec des échéances variables selon les sujets est remis à l'usine.

Nous transmettons une liste complète de priorités et de pistes d'améliorations à notre fournisseur qui pilotera leur mise en place dans son usine.

Un audit de suivi est ensuite mené dans l'usine pour vérifier la mise en application des actions correctives. Si les ajustements demandés n'ont pas été réalisés, nous pouvons être amenés à mettre fin à toute collaboration.

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Nous sommes signataire de l'Accord international sur la santé et la sécurité dans l'industrie textile et de l'habillement, crée en 2013 au Bangladesh à la suite du Rana Plaza. Cet engagement vise à contribuer à une amélioration durable et collective des conditions de sécurité dans les usines.

L'Accord a été renouvelé en 2023 et étendu au Pakistan, renforçant ainsi son champ d'action. Les usines situées dans ces pays, comme dans les autres zones considérées à risque, font également l'objet d'audits sociaux réguliers.

L'entreprise

Qui sommes-nous ?

Notre histoire

Nos chiffres clés

Notre gouvernance

Nos enseignes

Nos marques

Nos activités

Nos services

Nos engagements

Notre stratégie RSE

Territoire

Planète

Equipe

Produits alimentaires

Espace presse

Communiqués de presse

Nous rejoindre

Franchisés

Enseignes

Parcours franchisés

Nous contacter

Produits maison, mode, et beauté

Engagés pour l'environnement

Engagés pour la société

Nos réseaux sociaux

Instagram

TikTok

LinkedIn

X

Facebook

Nous contacter

Mentions légales

Politique de cookies